

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
**du vendredi 10 juin 2016 – 20 h – salle du Conseil**



- Convocation en date du 01 juin 2016.
- Membres présents : RELAVE Xavier, PELLETIER Marc, LEGRAS Monique, BARNAULT Eric, COUDRE Cédric, MARCEAUX Marie-Annick, COUTELLIER Paula, FERREIRA Magna ;
- Absents excusés : Valérie Morlet : pouvoir donné à Monique Legras, Laurent Hurisse : pouvoir donné à Marc Pelletier, Séverine Forest : pouvoir donné à Magna Ferreira, Alexandra Martins.
- Absent : Amaury David
- Secrétaire de séance : Monique LEGRAS

\*Point du Maire suite aux intempéries :

Les deux ruisseaux le Limetin et la Poterie ont débordé ainsi que de nombreux fossés. Il a été nécessaire d'interrompre le fonctionnement de la station d'épuration du bourg et certaines pompes de relevage du lotissement de La Borde, une résidence principale a été inondée ce qui a nécessité le relogement d'un couple avec deux enfants en bas âge. Des infiltrations d'eau se sont produites dans plusieurs maisons. Monsieur le Maire remercie les agents techniques qui ont veillé à la sécurité des habitants et à la signalisation des lieux dangereux pour la circulation.

La Mairie a effectué une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Suite à la commission interministérielle du 07 juin 2016, la Mairie a été informée le 09 juin de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle conformément à l'article L.125-1 du code des assurances.

\*Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.



## **ORDRE DU JOUR**

### **REVISION LOYERS COMMUNAUX AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

La commune de Noyers est propriétaire de deux logements communaux destinés à la location. Il s'agit du logement de la Mairie et de l'ancien Presbytère. La commune en assure l'entretien.

Actuellement, le montant des loyers sans charges est de 213.22€ pour le logement de la Mairie et de 245€ pour l'ancien Presbytère.

L'augmentation annuelle est liée à l'indice de référence des loyers soit 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 (125.29€) et 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 (125.28€), ce qui ne représente aucune augmentation.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le montant des loyers

- Logement de la Mairie à 213.22€
- Logement de l'ancien presbytère à 245€

Cette tarification entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL DU LOIRET**

Ce schéma établi conformément aux orientations de la loi du 07 août 2015 sur l'organisation territoriale de la république a été arrêté par le préfet le 30 mars 2016.

Ce schéma prévoit notamment la fusion de la communauté de communes de Bellegarde, de Chatillon-Coligny et du pays de Lorris.

La commune doit se prononcer à ce sujet. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire rappelle que :

- Les trois communautés de communes ont engagé une réflexion sur cette fusion depuis quelques mois. Chaque élu a été informé par la réception du bulletin « Ensemble, 3 territoires, un avenir commun » qui présente une synthèse des réunions du comité de pilotage.
- Le Conseil Communautaire du 11 mai 2016, a émis un avis favorable (avec 2 abstentions) 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

## **SUBVENTIONS 2016**

La commission des finances informe le Conseil de la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente et de ses annexes de façon épisodique, voire régulièrement aux associations communales. Cette mise à disposition représente un coût pour la commune et doit être prise en compte dans le cadre de l'attribution des subventions allouées chaque année.

Après étude des dossiers, la commission des finances propose d'attribuer à :

- ASEP de l'école primaire de Lorris 150€
- Association pour le patrimoine de Noyers 200€
- CFA de Montargis 125€
- Office de Tourisme de Lorris 380€
- Judo club de Lorris 100€
- ACS de Chailly 60€
- Tennis de table 80€
- Amicale des pompiers de Lorris 50€
- AFAML 45€
- Musée de l'horlogerie 45€

Après en avoir débattu, le Conseil vote à l'unanimité l'attribution de ces sommes.

Le conseil décide de renouveler sa participation active auprès de l'association « la Mucoviscidose ». Marc PELLETIER, est le représentant de la municipalité lors des rencontres préparatoires avec l'association.

Le Conseil charge Monsieur le Maire d'informer les associations des décisions du conseil et de préciser à ces derniers de fournir des dossiers plus précis dans le cadre de leur demande d'aide. Chaque demande ne sera étudiée qu'à réception du dossier de demande de subvention dûment rempli.

## **ADHESION AU FONDS UNIFIE POUR LE LOGEMENT (FUL) ET FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)**

Monsieur le Maire présente les objectifs de cette de cette adhésion et demande au Conseil de se prononcer. Les cotisations restent inchangées par rapport à celles de 2015 à savoir :

- FUL : 0.77€/habitants
- FAJ : 0.11€/habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au FUL.

## **RENOVATION DE L'EGLISE**

Lors de son assemblée générale le 26 mai 2016, l'association a délibéré pour demander une réunion début octobre avec Monsieur le Maire pour redéfinir de nouveaux objectifs et ainsi améliorer certains points.

Concernant la position du Conseil sur la participation financière de la commune dans le cadre de la rénovation, cette dernière est liée à l'attribution de subventions ou de participations dans le cadre du mécénat.

Monsieur le Maire précise qu'il est important avant tout d'actualiser l'étude effectuée par Monsieur Carnoy. Un architecte du patrimoine pourrait être missionner pour la conduite du projet.

Après avoir débattu et avant d'engager cette démarche, le Conseil demande à Monsieur le Maire, accompagné des trois élus qui siègent dans le cadre du conseil d'administration de l'APN, de rencontrer le président de l'association.

## **INFORMATION DIVERSES**

### **Concours des maisons fleuries :**

Le Conseil décide de renouveler l'organisation du concours des maisons fleuries. Il est demandé aux Nucériens de s'inscrire en mairie avant le 23 juin 2016. Le jury communal devrait de réunir la semaine du 27.

Si après le 26 juin, le nombre d'inscrits est inférieur à cinq participants, le conseil décide d'annuler le concours.

### **Manifestations du 14 juillet 2016 :**

Le comité des fêtes « la Nucérienne » organise avec la municipalité les manifestations du 14 juillet 2016 :

- 19H : repas organisé par le comité des fêtes (réservation auprès du comité des fêtes).
- 22H30 : retraite de flambeaux organisée par la municipalité.
- 23H : feu d'artifice et bal organisé par la municipalité.

### **Point sur les travaux et projets en cours par la commission travaux :**

Le Conseil est informé :

- Des travaux d'aménagement du jardin du souvenir dans le cadre du nouveau cimetière.
- Du renouvellement des panneaux présentant le plan du lotissement aux deux entrées du quartier de La Borde et du plan de la commune situé au centre bourg.
- De la poursuite de l'aménagement du centre bourg.

### **Présentation des projets de la commission /information /culture :**

- Un Bulletin d'information intermédiaire sera distribué la semaine 26.
- Point sur l'exposition nature début octobre.
- Point sur l'organisation du gâteau géant offert par la municipalité aux habitants de la commune le samedi 3 septembre 2016. Cette manifestation aura lieu au quartier La Borde.

## EXPRESSION DES CONSEILLERS

Madame Legras exprime sa satisfaction suite à la réussite de l'organisation du vide-greniers organisé par le CCAS. Elle s'interroge sur le contenu de l'article paru dans la presse locale. Monsieur le Maire précise qu'il a déjà contacté le correspondant du journal concerné.

### Fin de séance à 22H45

Xavier RELAVE Maire	Valérie MORLET 1ère adjointe Procuration à M. LEGRAS	Marc PELLETIER 2 <sup>ème</sup> adjoint	Monique LEGRAS 3 <sup>ème</sup> adjoint
Eric BARNAULT Conseiller	Laurent HURISSE Conseiller Procuration à M.PELLETIER	Marie-Annick MARCEAUX Conseillère	Cédric COUDRE Conseiller
Alexandra MARTINS Conseillère	Séverine FOREST Conseillère Procuration à M.FERREIRA	Amaury DAVID Conseiller Absent	Magna FERREIRA Conseillère
Paula COUTELLIER Conseillère			